

Document à caractère publicitaire



SwissLife

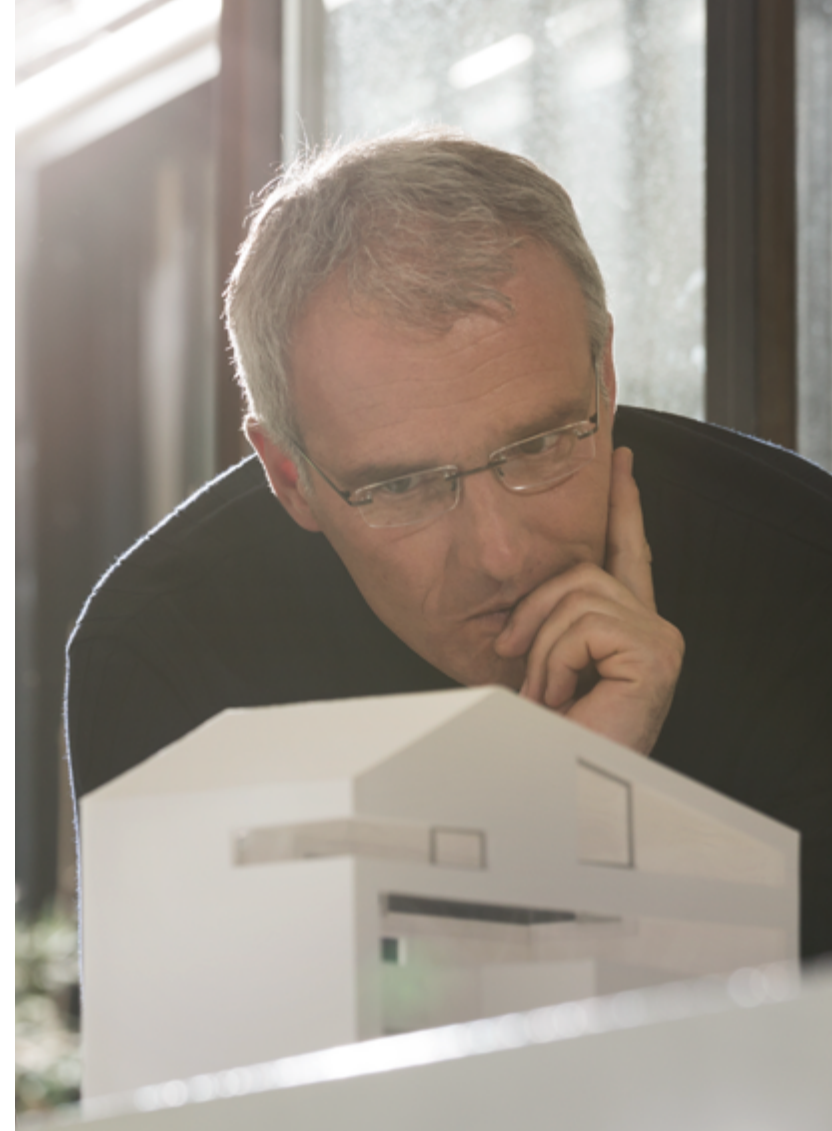
SwissLife Excellence

Emprunteur

*L'assurance de prêt à composer en toute liberté
pour les particuliers et professionnels*

#YourLife

Vous allez *emprunter*
pour acquérir
un bien immobilier
à titre personnel
ou dans le cadre
de votre activité
professionnelle ?



Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Notre approche est globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance et dommages. Une approche globale, parce que l'essence de notre métier est d'accompagner chaque parcours de vie, privé et professionnel, et de construire chaque jour une relation durable avec chacun de nos clients, particuliers comme entreprises. Notre conseil personnalisé, fondé sur la proximité et la confiance mutuelle, éclaire nos clients afin de leur permettre de faire leurs propres choix et d'être pleinement acteurs de leur vie, à chacune de ses étapes. En agissant ainsi de manière responsable, Swiss Life assure un rôle sociétal, source de fierté pour ses collaborateurs et ses forces de vente

#YourLife

*Pour concrétiser votre projet,
choisir une assurance emprunteur
est indispensable.*

SwissLife Excellence Emprunteur protège votre famille contre les aléas de la vie, et vous aide à développer votre activité. Elle vous offre une garantie solide et répond à la fois à vos besoins et aux exigences de votre organisme prêteur.

À quoi sert l'assurance emprunteur ?

L'assurance emprunteur prend en charge le remboursement total ou partiel de votre prêt en fonction des garanties souscrites. Elle permet notamment d'assurer le remboursement du prêt en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'invalidité ou de perte d'emploi.



SwissLife Excellence Emprunteur, une solution à la carte

L'offre se compose d'une **base obligatoire**⁽¹⁾ qui couvre le **décès** et la **perte totale et irréversible** d'autonomie.

Différentes options⁽²⁾ peuvent venir compléter cette base, faisant de SwissLife Excellence Emprunteur une offre totalement **modulable**, que vous personnalisez en fonction de vos besoins.

(1) La base obligatoire est accessible jusqu'à 85 ans pour les garanties décès, jusqu'à 64 ans pour la PTIA.

(2) En fonction de l'âge de l'assuré, de sa situation professionnelle et du type de prêt souscrit.

Les garanties de SwissLife Excellence Emprunteur⁽³⁾



Garantie décès*

Pour couvrir votre prêt en cas de décès.

Garantie perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)*

Nous prenons en charge le remboursement de votre capital restant dû en cas d'incapacité totale à vous livrer à une quelconque activité et lorsque l'assistance d'une tierce personne est requise pour votre vie quotidienne.

Garantie invalidité permanente et totale (IPT)*

Nous prenons en charge, selon votre choix à l'adhésion, le remboursement de vos échéances ou le capital restant dû en cas d'invalidité permanente et totale, vous empêchant d'exercer votre profession de manière définitive.

(3) Se référer à la notice d'information pour les conditions et les définitions précises.

** Dans la limite des quotités choisies.*

Garantie invalidité permanente et partielle (IPP)*

Nous prenons en charge vos mensualités en partie, en cas d'invalidité permanente et partielle, vous empêchant d'exercer à temps plein votre profession de manière définitive.

Garantie invalidité permanente professionnelle (IPPRO)*

Nous prenons en charge, selon votre choix à l'adhésion, le remboursement de vos échéances ou le capital restant dû, en cas d'invalidité professionnelle, pour les médecins, pharmaciens, vétérinaires, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et kinésithérapeutes.

Garantie incapacité temporaire de travail (ITT) – indissociable de la garantie IPT ou IPPRO*

Nous prenons en charge les échéances de votre prêt pendant votre arrêt de travail.

Garantie perte d'emploi*

Nous prenons en charge vos échéances en cas de perte d'emploi salarié à la suite d'un licenciement (hors faute lourde ou grave).

Vous êtes dirigeant d'entreprise? Vous êtes également protégé en cas de perte d'emploi si vous avez souscrit un régime privé d'assurance chômage.

** Dans la limite des quotités choisies.*



Manon et Pierre,
32 et 35 ans, cadres en entreprise

Manon et Pierre souhaitent changer leur assurance de prêt souscrite pour l'achat de leur appartement en 2021.

Les garanties suggérées

Obligatoires : décès et PTIA.

Optionnelles : IPT, IPP, ITT, Sérénité +.



Hubert,
54 ans, directeur financier

Hubert envisage d'investir dans un immeuble d'une valeur de 6 millions d'euros. Il compte faire rénover les appartements pour les proposer à la location.

Les garanties suggérées

Obligatoires : décès et PTIA.



Laura,
31 ans, kinésithérapeute

Laura a pour projet d'acheter son propre cabinet. Adepte de sensations fortes, elle pratique le parapente tous les mois.

Les garanties suggérées

Obligatoires : décès et PTIA.

Optionnelles : ITT, IPPRO et Sport+.

Savez-vous que vous n'êtes pas tenu de souscrire l'offre d'assurance de votre organisme prêteur ?



Vous êtes libre de choisir votre assurance de prêt...

Le saviez-vous ? Vous pouvez choisir librement votre contrat d'assurance emprunteur. Vous pouvez opter pour l'assurance de prêt proposée par votre établissement de crédit, ou faire jouer la concurrence en demandant des devis à des assureurs. Une seule condition : le niveau de garantie doit être équivalent à celui proposé par l'organisme prêteur. Quelle que soit votre situation, pensez à dissocier votre assurance emprunteur pour réaliser des économies !



... et d'en changer !

Si vous avez souscrit votre contrat après le 1^{er} juin 2022, vous pouvez à tout moment changer votre assurance emprunteur. Cette modalité de résiliation s'appliquera à tous les contrats à partir du 1^{er} septembre 2022 (loi Lemoine, 28 février 2022).

SwissLife Excellence Emprunteur, c'est...



Une offre 100 % digitale⁽⁴⁾

C'est simple, pratique et rapide ! Vous pouvez souscrire et répondre au questionnaire de santé en ligne. Vous recevez une réponse immédiate même en cas de petite pathologie. Vous souhaitez changer d'assureur ? Swiss Life vérifie pour vous et en ligne le respect des équivalences de garanties.



Une offre simple et modulable

Grâce aux options, vous choisissez vous-même la protection dont vous avez besoin.



Des garanties étendues

Selon l'option choisie, vous êtes protégé jusqu'à 65, 67 ou 70 ans en cas d'arrêt de travail, et jusqu'à 90 ans en cas de décès.



La couverture des capitaux importants

Votre emprunt peut être couvert jusqu'à 50 millions d'euros en cas de décès ou de PTIA.

(4) Vous pouvez, avec ou sans votre conseiller, accéder à votre espace dédié pour souscrire ou finaliser votre souscription.



Des tarifs avantageux et compétitifs

Les tarifs sont calculés au plus juste en fonction de votre situation (âge, profession, habitudes de vie...).



La tranquillité d'esprit

Vous êtes en arrêt de travail ? Pas d'inquiétude : votre mensualité est prise en charge si vous avez souscrit les garanties optionnelles d'arrêt de travail⁽⁵⁾.



La prise en charge des sports à risque

Vous pouvez vivre pleinement votre passion pour les sports extrêmes avec l'option Sport+.



La prise en charge des affections psychiatriques et des atteintes discales et vertébrales⁽⁶⁾

Grâce à l'option Sérénité +, vous êtes couvert sans condition d'hospitalisation.



L'irrévocabilité des tarifs et des garanties⁽⁶⁾ ⁽⁷⁾

Vous restez assuré aux mêmes conditions et au même tarif, quelle que soit l'évolution de votre situation.

⁽⁵⁾ Exonération du paiement des cotisations en cas d'arrêt de travail, selon le délai de franchise choisi.

⁽⁶⁾ Se référer à la notice d'information pour les conditions et définitions précises.

⁽⁷⁾ Les tarifs peuvent uniquement évoluer en cas de changement des taxes ou impôts applicables à l'adhésion.

⁽⁸⁾ Non-fumeur : personne pouvant déclarer qu'elle n'a pas fumé de cigarettes, cigarettes électroniques, cigares ou pipes pendant les 24 derniers mois précédant la date de la demande d'adhésion, même occasionnellement, ou qu'elle n'a pas cessé de fumer suite à la demande expresse du corps médical.

Vous êtes
non-fumeur⁽⁸⁾ ?



Vous êtes *médecin,*
pharmacien, vétérinaire,
chirurgien-dentiste,
sage-femme
ou kinésithérapeute ?





SwissLife

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

*SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre*

*SwissLife Prévoyance
et Santé
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 150 000 000 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
322 215 021 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*

*AGIS
Association générale
interprofessionnelle de solidarité
Association régie par la loi
du 1^{er} juillet 1901
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret*